

Permanence mutuelle "Ma commune Ma santé"

Le dispositif "Ma commune Ma santé" permet aux Sparnaciens de disposer d'une mutuelle santé à tarif négocié auprès d'organismes mutualistes et accessible à tous, sans questionnaire de santé ni conditions de revenus.



Cette initiative est portée par le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay et l'association Actiom (Actions de Mutualisation pour le pouvoir d'achat).

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de "*Ma Commune Ma Santé*", il faut :

- Habiter Epernay (résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune.
- Être membre de l'association Actiom (cotisation annuelle de 12 €)

Permanences d'information :

Des permanences d'information sont organisées tous les mois à la Maison de la Solidarité et de l'Éducation (**sur rendez-vous**). Lors de ces permanences, les usagers peuvent bénéficier de conseils et d'un accompagnement personnalisé.

Coordonnées

Maison de la Solidarité et de l'Éducation
30, rue de Sézanne
51200

Date

Mercredi 26 juillet, 09:00

Mercredi 30 août, 09:00

Mercredi 17 juin, 09:00

Mercredi 1 juillet, 09:00
Mercredi 5 août, 09:00
Mercredi 11 mars, 09:00
Mercredi 11 février, 09:00
Mercredi 14 janvier, 09:00
Mercredi 3 décembre, 09:00
Infos pratiques

Prise de rendez-vous au 03 26 53 37 73 du lundi au vendredi à partir de 9h

Liens utiles

<https://associationactionm.org/>